

andernos-les-bains

magazine municipal n° 61

Dossier

Budget 2010

Vie économique

Près de 1000 raisons sociales

Culture

L'église Saint-Éloi parée pour le 21^{ème} siècle

Social

Accessibilité handicapés et personnes à mobilité réduite

janvier

février

mars

avril

2010

Sommaire

ÉDITORIAL	page 04
DOSSIER	page 07
■ Budget 2010, une fiscalité stable	
■ Le point sur les projets	
■ Spécial tempête	
Les CHANTIERS	page 24
■ La décharge bientôt classée pour la protection de l'environnement	
■ Économie d'énergie et Travaux paysagers	
■ Roulage de la piste en herbe	
■ L'eau potable	
■ Accès au port ostréicole facilité	
VIE ÉCONOMIQUE	page 27
■ Près de 1000 raisons sociales à Andernos-les-Bains	
■ Réaliser des films en France et à l'étranger	
■ Le Théâtre s'invite dans les entreprises	
CULTURE	page 29
■ L'église St Eloi parée pour le 21 ^{ème} siècle	
■ Nouveau ! Retrouvez vos racines	
■ L'École municipale de musique en concert	
■ « Espagne joue-moi ton cinéma »	
■ Musique classique dans les vestiges gallo-romains	
■ Plaisir de lire ou le Salon du livre jeunesse	
■ Rencontre avec Pierre Planté	
SOCIAL	page 34
■ Accessibilité Handicapés et Personnes à mobilité réduite	
■ A propos des trottoirs	
■ Souvenir de Fernande Lebrat	
■ Jeanne Seguin centenaire	
■ Une bonne habitude de santé	
JEUNESSE	page 37

- Rejoins-nous et fais bouger ta ville
- Inscription scolaire 2010/2011
- Inscriptions et paiement via Internet
- Proximité des établissements scolaires : circulez prudemment !
- Activités vacances pour les 12/17 ans
- « P'tits Mousses » aux Colonies en septembre

ENVIRONNEMENT page 40

- Inscrivez-vous au Concours de fleurissement Marthe Pulon
- Hirondelles et martinets font le printemps
- Les mésanges à la maternelle du Coulin
- Lutte contre le frelon asiatique

SPORT page 43

- Tir à l'arc... 3 championnes de France
- Classements des sportifs : cru 2009

INFO PRATIQUES page 46

EXPRESSIONS page 50

Ville d'Andernos-les-Bains : AVRIL 2010. Directeur de la publication : Philippe Pérusat. **Direction de la rédaction :** Marie-José Henin. **Rédactrice en chef :** Marie-Laurence Vivent. **Rédaction :** Alain Bellier, Albert Berthelet, Marie-Josée Causse, Bernard Cazeneuve, Fabien Dols, Claudie Estachy, Bernard Eymeri, Daniel Greib, Marie-José Hénin, Bernard Lahaye, Chantal Lamontagne, Yves de La Morandais, Monique Leglise, Frédéric Machu, Rodolphe Mérand, Jean-Jacques Montané, Bernard Pouchard, Rolande Prunier, Claudie Robin, Benjamin Viry, Marie-Laurence Vivent. **Secrétariat :** Claudie Robin, Service Communication de la Mairie d'Andernos-Les-Bains (Tél 05 57 76 11 24). **Crédit Photos :** Gérard Cazau, Roger Contebardo, Yannick Daisson, Bernard Eymeri, Fotolia © Serguy Petrov, Blackme, Jean-François Garric, Marie-Christine Garrigou, Haut Relief, Marie-José Hénin, Émilie Lafont, Chantal Lamontagne, Frédéric Machu, Rodolphe Mérand, Céline Perra, BV Productions, Jean-Claude Rieu, Claudie Robin, Dominique Rossie, Benjamin Viry, Marie-Laurence Vivent. **Imprimerie :** Pascal Sammarcelli. **Maquette et mise en page :** Isabelle Dumergue. Tel : 06 87 42 62 07. **Régie publicitaire :** MD Régie Philippe Deleporte Tél. 05.40.01.33.21. Reproduction interdite. Nous tenons à remercier tous les annonceurs qui nous ont permis de publier ce journal municipal.

édito

Cher(e)s ami(e)s,

Trois évènements majeurs ont marqué ces dernières semaines : la submersion du 28 février, les élections régionales, l'élaboration du budget communal.

Devant les conséquences d'un phénomène d'une ampleur exceptionnelle qui a dévasté tous les territoires côtiers de notre Pays rompant les digues les plus solides, causé la mort de plusieurs dizaines de personnes et gravement endommagé à nouveau de nombreuses communes du Bassin d'Arcachon dont malheureusement la nôtre, nos pensées vont d'abord aux victimes de ces flots déchaînés des quartiers du Mauret et du Falgouët mais aussi de la piscine, du Bétey, du centre, du boulevard de la Plage, du quartier ostréicole.

Immédiatement, dès dimanche matin de très bonne heure, nous leur avons apporté le réconfort exigé par leur détresse, organisé un accueil des familles surprises en pleine nuit, secouru les autres à leur domicile, réservé des relogements d'urgence. Extraordinaires, tous les services publics sur place dès la première heure, se sont mobilisés : les Sapeurs-pompiers, les Services municipaux techniques et de police, d'ERDF, du S.I.B.A. mais aussi les aide-ménagères qui n'ont obéi qu'à leur généreuse affection pour se rendre disponibles auprès des personnes âgées, de la Résidence foyer des Quinconces notamment. L'organisation que nous avons préparée dans les semaines antérieures s'est mise en place grâce à la spontanéité de nombreux bénévoles et des élu(e)s qui ont assuré l'entraide nécessitée par les tourments de la situation. Les dégâts causés aux ouvrages publics communaux et aux habitations privées sont considérables. Par bonheur aucun décès n'est à déplorer. Aujourd'hui, nous savons que l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle a été publié.

Il n'en reste pas moins que des mesures durables et adaptées doivent être prises pour empêcher coûte que coûte que se reproduisent les conséquences dommageables de ces excès de la nature.

Des études ont été entreprises depuis plusieurs mois en concertation avec le S.I.B.A.. Celles-ci sont forcément longues car elles induisent des travaux dont les coûts très élevés n'autorisent aucune erreur et doivent être durablement efficaces. Elles sont forcément complexes car chacune et chacun proposent des solutions souvent divergentes. Nous les recueillons toutes pour en tirer le meilleur parti, même celles dont les auteurs exploitent sans retenue le malheur d'autrui et profitent de ces circonstances dramatiques pour tenter d'obtenir des faveurs que la démocratie locale leur refuse. Au-delà de ces comportements inélégants et heureusement limités, je ressens une nouvelle fois une extraordinaire solidarité qui trouvera sa récompense dans les travaux de protection qui seront prochainement effectués.

Des résultats des élections régionales, je retiendrai la résignation de la moitié de l'électorat qui par une abstention révélatrice a marqué son désenchantement et son incrédulité.

Paradoxalement, j'y ajouterai aussi les espoirs qu'exprime implicitement toute réprobation conjoncturelle.

De toute la force de notre énergie, nous restons déterminés à tenir notre communauté locale à l'écart des maux qui affectent la société par ailleurs dubitative et inquiète.

A cet effet, le Budget 2010 s'inscrit complètement dans la logique du développement harmonieux et généreux que nous voulons pour notre ville dont il sert le grand dessein de prospérité et d'altruisme. Il participe au redressement économique et à la croissance dont notre Pays a tellement besoin en sauvegardant le pouvoir d'achat de tous et notamment des foyers aux revenus modestes, généralement chez les plus jeunes ou parmi les retraités. Il prépare la mise en œuvre de notre programme équilibré et dynamique qui procurera d'importantes ressources collectives nouvelles.

Grâce à celles-ci, pourront être financés, sans augmentation de la pression fiscale locale, des équipements structurants et des services publics de proximité qui renforceront la centralité administrative d'Andernos-les-Bains et soutiendront l'activité économique par la fréquentation des 4 saisons. Mais surtout, en ces temps difficiles, le budget 2010 suscite l'espérance en la réussite locale au service de l'emploi sur place et du logement accessible aux Andernosien(ne)s qui veulent rester vivre

ici. Il exprime les valeurs de générosité, de partage et d'humanisme mais aussi d'efficacité et de bon sens auxquelles depuis toujours nous sommes attachés.

Ainsi comme toujours, même très durement frappée, notre communauté courageuse, solidaire et fière saura victorieusement vaincre l'adversité et continuer à se tourner vers l'avenir prometteur.

Je vous remercie et vous adresse mes sentiments les meilleurs.

Philippe PÉRUSAT

dossier

BUDGET 2010

une fiscalité stable

un programme volontaire

une gestion rigoureuse et maîtrisée

LES 4 CLES POUR COMPRENDRE LES CHOIX BUDGETAIRES

Dans une période difficile comme celle que traverse notre pays et dont les effets agissent sur la vie de chacun, le budget 2010 traduit les 2 priorités absolues de la municipalité :

- contribuer au maintien du pouvoir d'achat des Andernosiens
- soutenir l'économie et l'emploi local par une politique d'investissement volontaire

1-Priorité sociale

Face à la crise, la ville fait le choix de la solidarité, de la cohésion sociale, du soutien des familles. De multiples actions sont actées au budget, citons par exemple :

- la contribution au maintien du pouvoir d'achat des Andernosiens en n'augmentant pas la pression fiscale et en encadrant sévèrement les augmentations des tarifs des services municipaux destinés aux familles.
- le soutien direct aux plus démunis et aux personnes âgées par les subventions accordées au CCAS et à la Caisse des Ecoles,
- le soutien à la vie associative, un des piliers de l'art de vivre dans notre ville, par l'augmentation de l'enveloppe globale des subventions et le programme d'amélioration des locaux mis à disposition.

2-Soutien de l'activité économique

Pour créer des emplois il faut créer des activités. Pour créer des activités il faut créer des équipements et des infrastructures. La

municipalité a choisi de conduire en 2010 une politique d'investissement résolument ambitieuse, à la fois en réalisant des chantiers majeurs comme les équipements d'athlétisme ou le programme d'aménagement urbain, et en lançant toutes les études qui permettront demain de démarrer les projets générateurs d'activité et d'emplois.

3-Services de qualité et maîtrise des dépenses

L'objectif est de continuer, malgré la crise, à offrir une qualité de vie aux Andernosiens et de préserver le très bon niveau des services publics rendus dans tous les domaines : animation, culture, sport, jeunesse, entretien du cadre de vie...

La mise en œuvre de ces choix et le dynamisme de notre ville qui séduit de nouveaux habitants et attire des visiteurs toujours plus nombreux se répercute à hauteur de 4.98% sur le budget global de fonctionnement, y compris les frais de personnel.

Néanmoins une gestion très rigoureuse des dépenses et des procédures doit permettre de limiter à 2% l'augmentation des dépenses des services : une démarche sera initiée afin de contenir les coûts et d'optimiser les recettes.

4-Prise en compte de la tempête

Une provision de 80.000 € est inscrite au budget afin de démarrer les travaux de réfection des équipements endommagés par la tempête Xynthia du 28 février. Cette somme est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des montants définitifs des travaux à effectuer.

Quelques chiffres

Budget principal

- Fonctionnement : 11.92 millions d'euros
- Investissement : 6.39 millions d'euros

Budgets annexes

Ces budgets correspondent à des activités indépendantes et importantes de la ville, l'excédent est chaque année reversé au budget général en investissement exclusivement pour contribuer au financement des projets d'équipements de la commune.

Exemples :

- Port ostréicole : 2.42 millions d'euros
- Port de plaisance : 0.526 millions d'euros
- Eau : 0.807 millions d'euros

- Forêt: 0.145 millions d'euros
- Office de tourisme : 0.120 millions d'euros

Budget autonome

- CCAS : 0.732 M€

En cours de la dette

8.85 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010

La ville est aujourd'hui peu endettée, le niveau de la dette par habitant est très sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Cette bonne situation au niveau de l'endettement qui se confirme par un remboursement de capital plus élevé en 2010 et des frais financiers en diminution de près de 10 % par rapport à 2009, permet par ailleurs de prévoir la mobilisation de nouveaux emprunts qui permettront de financer partiellement le programme volontaire d'investissement.

Pour la 5^{ème} année consécutive, pas d'augmentation des taux d'imposition

Pour ne pas peser davantage sur le budget des Andernosiens, la municipalité a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition locale.

Néanmoins, le budget bénéficiera cette année d'une évolution positive des ressources fiscales. En effet, la forte attractivité de notre ville permet une évolution physique des taxes ménages, c'est-à-dire du nombre des contribuables, liée notamment à l'implantation de nouveaux foyers de 1,54 % pour la taxe d'habitation et de 1,9 % pour la taxe foncière. Sur le plan économique, malgré la crise importante que subit le pays, notre commune résiste plutôt bien puisque cette année, la contribution économique représentée par la compensation relais sera en hausse de 3,82 % (exemple : Taxe Professionnelle).

5.28 millions d'euros investis pour aménager, construire et préparer l'avenir

2010 est marquée par un programme d'investissement volontaire pour la réalisation d'équipements structurants et pour le lancement indispensable des études qui prépareront la

concrétisation de nouveaux programmes lesquels génèreront les emplois de demain.

INVESTISSEMENT 2010

L'investissement 2010 comprend :

- Jeunesse & Affaires Scolaires : 0,44 millions d'euros, soit 8 %
- Vie Associative & Affaires Sportives : 1,72 millions d'euros, soit 33 %
- Cadre de vie & aménagement urbain : 2,02 millions d'euros, soit 38 %
- Administration générale : 0,38 millions d'euros, soit 7 %
- Action économique : 0,56 millions d'euros, soit 11 %
- Divers : 0,16 millions d'euros, soit 3 %

Extraits :

1,72 millions d'euros pour de nouveaux équipements sportifs : installations homologuées d'athlétisme dans l'enceinte du stade Jacques Rosazza, club house aménagé à l'intérieur de la salle des Sports près du Collège permettant d'accueillir les membres du club de Handball, rénovation des locaux et équipements mis à disposition des associations (Bridge, Tennis...).

310.000 euros pour une animation de la Ville en toutes saisons renforcée : reconduite de « Cabanes en fête », forte de son remarquable succès, Salon du livre Jeunesse qui tous les 2 ans séduit un public toujours plus large.

440.000 euros pour la jeunesse et les Affaires Scolaires, avec en particulier la poursuite du renouvellement de l'équipement informatique des écoles, un programme important de réfection de l'ensemble des cours des écoles, l'achèvement de la construction de la structure multi-accueil au sein du Domaine des Colonies.

130.000 euros : solde du financement de la rénovation complète du complexe ostréicole, terminée en 2009.

1,25 millions d'euros pour la première tranche de la rénovation du Boulevard du Maréchal Juin partant du Boulevard de la République jusqu'à la rue Jules Massenet.

82.000 euros pour la poursuite de la piste cyclable le long de l'avenue des Colonies jusqu'au Lycée Nord Bassin afin de

permettre aux jeunes d'accéder en toute sécurité aux établissements scolaires et aux équipements sportifs.

Les études pour préparer les chantiers de demain

- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite, les trottoirs notamment ;
- programme d'habitations à un prix accessible à tous et prioritairement destinées aux Andernosiens au lieu dit « Le Matoucat ».
- Agrandissement de la salle d'arts corporels pour répondre aux besoins des associations concernées ;
- aménagement de l'ensemble du centre sportif Jacques Rosazza.
- Nouvelle tranche au CAASI (Centre d'Activités Artisanales et Semi Industrielles) pour accueillir 46 entreprises supplémentaires et les emplois y afférents ;
- allongement de la Jetée,
- agrandissement du centre administratif qui intensifiera les services publics de proximité et renforcera la centralité administrative de notre commune.

11.92 millions d'euros pour le service aux Andernosiens

Le budget de fonctionnement ne correspond pas uniquement aux dépenses de personnel et de fonctionnement des services. Il englobe également les subventions à la vie associative, les subventions au CCAS et à la caisse des écoles, les contributions aux organismes tels que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les syndicats du collège et du lycée, le SYBARVAL (Syndicat du Bassin Arcachon Nord et Val de l'Eyre), la mission locale du Bassin d'Arcachon...

Dépenses de Fonctionnement 2010

Elles se composent de :

- **Intérêts de la dette** : 0,32 millions d'euros soit 2.68 %
- **Subventions** : 0,21 millions d'euros soit 1.76 %
- **Contributions obligatoires** : 0,46 millions d'euros soit 3.86 %

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : 0,13 millions d'euros soit 1.09 %
- **Personnel** : 7,61 millions d'euros soit 63.84 %
- **Autres dépenses** : 3,19 millions d'euros soit 26.76 %.

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 11,92 M€ sont financées à 50.34% par le produit des impôts, à 25.21% par celui des services à la population (crèche, Centres de loisirs sans hébergement, Médiathèque, Piscine...), à 19.86% par les compensations et dotations de l'État et à 4.58% par le produit des jeux du casino, dont la baisse amorcée en 2009 se confirme.

Comprendre le changement du paysage fiscal annoncé pour 2011

La réforme de la Taxe Professionnelle entre en vigueur dès cette année pour les entreprises : 35 ans après sa mise en place, la taxe professionnelle est remplacée par la **Contribution Economique Territoriale**.

Ce nouveau régime fiscal n'impactera pas les Collectivités Locales en 2010 dont le niveau de ressources sera intégralement maintenu. Il sera donc également sans incidence sur le niveau d'imposition du contribuable.

Tarifs municipaux : une augmentation moyenne limitée à 1% pour les services aux familles

Dans le contexte actuel de crise économique particulièrement difficile pour les budgets des familles, les tarifs municipaux 2010 votés par le Conseil Municipal le 21 décembre dernier traduisent la volonté affirmée de la municipalité de conduire une politique de solidarité et de préserver le pouvoir d'achat des Andernosiens. Chaque poste a ainsi été analysé et l'augmentation des tarifs a été modulée en fonction du type de prestations afin de limiter l'effort financier des familles :

-Pas d'augmentation des tarifs de la piscine pour les Andernosiens, pas d'augmentation des tarifs de la garderie périscolaire ni des ateliers périscolaires. Abonnement à la médiathèque toujours

gratuit pour les moins de 18 ans et pas d'augmentation des tarifs du service multimédia de la médiathèque.

-Augmentation de 1% seulement pour la totalité des prestations du centre de loisirs sans hébergement par ailleurs modulées en fonction des revenus du foyer, pour aventure andernos et pour CAP33.

-Augmentation limitée à 2% des abonnements à la médiathèque, ce qui pour un adulte Andernosien représente 0.4€ de plus pour une année entière. Quant à l'abonnement occasionnel destiné aux vacanciers, sa durée est doublée, soit 2 semaines pour le prix d'une.

-Augmentation des tarifs de la restauration scolaire de 2% due à la progression du coût des denrées alimentaires. Par ailleurs la commune prend à sa charge la moitié du surcoût des repas bio qui, préconisés par le Grenelle de l'environnement et à la demande des parents, sont désormais servis 1 fois par mois. En parallèle, et en complément des budgets de fonctionnement (personnel municipal, entretien des locaux, fluides, transports intra-muros...), la commune continue de participer financièrement et de manière significative à la vie scolaire et a décidé en 2010 d'augmenter la subvention allouée aux écoles qui recevront une dotation par élève de 73,70€ en maternelle et 105,90€ en élémentaire.

En dernière analyse et malgré tout le soin apporté à son élaboration, ce budget, comme partout en France dans chaque village et dans chaque ville, petite ou grande, n'échappera pas à la critique. Ce banal rite ne nous détourne pas de notre détermination à réaliser l'ensemble de notre programme d'ici à 2014. Ce qui n'a pu être inscrit cette année, le sera sur un prochain exercice.

Le point sur les projets

Une résidence services pour Seniors
Pourquoi le choix de cet emplacement ?

Avec la réalisation il y a plusieurs années du centre sportif Jacques Rosazza et notamment du terrain d'honneur homologué, le stade J. M. Despaigne est devenu désormais désuet et peu utilisé.

Sa mise aux normes coûterait très cher et dans l'espace contraint très limité au milieu de l'habitat résidentiel actuel, ne serait possible qu'au prix de bouleversements (expropriation, etc...) déraisonnables et disproportionnés.

Le regroupement de toutes les activités de grand jeu dans le centre sportif Jacques Rosazza est donc à tous égards, plus rationnel car il assurera :

- une activité plus aisée dans un même site pour les responsables bénévoles des associations sportives concernées,
- une sécurité organisée accrue pour les pratiquants, les plus jeunes notamment et leurs familles,
- une facilité d'accès grâce à la piste cyclable,
- de nombreux stationnements de proximité,
- un environnement naturel plus propice à la pratique sportive,
- une possibilité d'extension en cas de besoin,
- une gestion plus rationnelle et moins coûteuse pour la collectivité.

Soit, mais pourquoi une résidence services pour seniors ?

Très nombreuses sont les personnes d'un certain âge mais toujours très alertes et dynamiques, qui après le départ des enfants se retrouvent seules ou en couples dans une maison devenue trop grande et à l'entretien trop exigeant ou onéreux. Généralement situé à la périphérie de l'agglomération, cet habitat résidentiel individuel très agréable quand on est jeune, devient inadapté avec les ans.

Une résidence de qualité offrant des services communs intégrés de détente et d'entretien, assurant une sécurité totale à proximité immédiate de tous les services, de tous les commerces, tout en proposant la quiétude de son organisation interne à deux pas de l'animation de l'hyper centre, est très recherchée. Ce projet constitue une alternative intéressante et attendue par celles et ceux qui veulent profiter sur place et sans souci particulier du bien-être que leur apporte le répit qu'ils ont bien mérité.

Par son positionnement central, cette résidence-services pour Seniors soutiendra tout au long de l'année l'activité marchande du centre ville grâce à l'apport d'une clientèle complémentaire qui, par ailleurs, utilisera les services extérieurs proposés par les professionnels locaux.

En conclusion, cet équipement implanté à la place d'un stade vétuste, offre l'opportunité de regrouper toutes les activités de plein air dans un seul centre sportif à la lisière de l'agglomération. Bien identifié, il devrait en faciliter la fréquentation et l'utilisation par les différents usagers.

Cette résidence services seniors quant à elle, rassurera bon nombre de nos Andernosiens(ne)s qui ne veulent pas quitter notre ville et cherchent un mode d'habitat de qualité adapté à leur situation.

Notre projet s'inscrit dans une logique d'équipements pour la tranche d'âge supérieure à 60 ans. Elle complète la résidence foyer des Quinconces actuelle qu'accompagnera bientôt un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.h.p.a.d.).

Gardons aussi à l'esprit que la vente du terrain aujourd'hui sous-utilisé rapportera 2.500.000 € au budget communal. Ce montant est très largement supérieur à l'estimation par les services fonciers des Domaines (800.000. €) dans l'état actuel du P.O.S.. Il a été obtenu après une mise en concurrence et d'après négociations. Dans cette période de difficultés internationales pour notre Pays qui se répercutent douloureusement sur les budgets de la collectivité territoriale, ces fonds privés permettront à notre ville de continuer à investir pour compléter ses équipements publics, entretenir son patrimoine, à se moderniser pour le bien-être des administrés sans qu'il en coûte aux contribuables. En effet, grâce à cette ressource extérieure procurée par une gestion dynamique des actifs fonciers de la Commune, les taux de la fiscalité locale pourront rester encore inchangés et notre ville, rester d'avance.

Rénovation-extension du Port de plaisance du Bétay

Comme l'édition précédente du journal municipal y invitait, durant plusieurs semaines, l'avant-projet a été mis à la disposition du public qui a pu mentionner ses observations sur le registre joint.

De même cet avant-projet a été présenté aux membres du comité local des usagers des ports de plaisance et ostréicole. Le schéma présenté a reçu un accueil favorable, sauf bien sûr de la part des opposants au principe même de l'agrandissement également conviés à une réunion de présentation. Il est vrai que le projet respecte nos engagements et tient compte des différentes améliorations suggérées. Il ne modifie pas le trait de côte et conserve intacte la dune du Bétey ainsi que la plus grande partie de la pinède. Notons que l'état actuel des installations du port du Bétey – des palplanches retenant les quais notamment – est préoccupant. Une remise en état à l'identique coûterait cher sans apporter aucune amélioration d'usage. Aussi, apparaît-il économiquement plus viable de réserver le financement non pas aux dépenses de simple réparation mais à un agrandissement mesuré. En effet, celui-ci permettra d'amortir le coût des travaux sur un plus grand nombre d'usagers et surtout offrira un confort et une commodité adaptés à toutes les situations y compris des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent que très difficilement accéder aux installations actuelles (les échelles notamment). Cette motivation qu'anime une légitime solidarité n'est pas la moins importante.

Cette légitime solidarité doit aussi être prise en compte pour renforcer notre détermination à accueillir dans un environnement préservé une éco-plaisance moderne et créatrice d'emplois.

Allongement de la Jetée : résister aux intempéries

Le Conseil Municipal a délibéré pour désigner le maître d'œuvre réunissant les compétences d'aménagement maritime et d'environnement. La SOGREAH, retenue, est dans un premier temps chargée de réaliser toutes études relatives à ce projet qui comprend l'extension et la réhabilitation de la structure actuelle.

L'étude devra inclure une réflexion sur l'évolution des fonds, l'atteinte de l'eau permanente et bien évidemment, l'adéquation de la structure aux dures intempéries.

Aucune possibilité technique ne sera exclue. Rien n'est figé. Peut-être va-t-on trouver d'autres matériaux, des solutions totalement innovantes.

Il est cependant bon de noter que l'examen des solutions techniques initialement prévues pour l'allongement va servir aussi à réétudier la structure de la jetée existante et à concevoir un ouvrage global résistant aux pires intempéries.

Bien sûr les mises aux normes auront un coût. Malgré les subventions extérieures (Europe, État, Région etc..), le budget communal pourra-t-il le supporter ? Pour que ce projet se réalise sans augmenter la pression fiscale, il sera conduit si nécessaire en plusieurs tranches, de la même façon que nous avons, ces dernières années, réalisé les chantiers d'envergure de rénovation de l'Eglise St Eloi (1,5 millions d'euros) et du complexe ostréicole (3,5 millions d'euros) sur plusieurs exercices.

Le pôle loisirs

Le projet d'un pôle loisirs situé en entrée de ville à côté du casino Miami avance bien. L'opérateur privé local est désormais connu. Le schéma d'ensemble se confirme et se compose aujourd'hui des activités depuis longtemps pressenties suivantes :

- un parc d'animations pour enfants
- un hôtel
- une discothèque
- un bowling
- une salle polyvalente de grande dimension
- un cinéma multiplex 6 salles
- un laser quest.

Dès que le plan d'ensemble, complété par une grande esplanade dédiée aux expositions, cirques et autres manifestations d'envergure de plein air, sera suffisamment avancé, il sera présenté dans ce magazine.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le projet d'aménagement et de développement (PADD) qui traduit le grand dessein que la municipalité forme pour Andernos-Bains a fait l'objet en février d'une diffusion dans tous les foyers andernosiens. Chacun a pu ainsi faire connaître ses observations.

Dans la continuité de ce PADD, le plan local d'urbanisme (PLU), qui décrit la mise en œuvre particulière à chaque secteur du territoire communal est en cours de finalisation. En concertation

étroite avec les services de l'État concernés et conformément à la loi, il sera soumis dès l'été prochain à l'appréciation de la population sous la forme d'une enquête publique. Des exemplaires du PADD sont à la disposition de tous au service de l'urbanisme et à l'office de tourisme.

Centre sportif J Rosazza

Le plan d'ensemble du centre sportif Jacques Rosazza a récemment fait l'objet d'une présentation aux représentants des utilisateurs concernés qui l'ont enrichi de leurs propositions. Ce plan semble donner satisfaction. Il intègre le projet d'installations agréées d'athlétisme dont les travaux démarrent cet été. Il fait l'objet d'améliorations constantes. Il retient comme prioritaire pour la sécurité de tous, la fermeture à la circulation de l'avenue Coubertin. La ville communiquera très largement sur ce plan d'ensemble dans le prochain magazine municipal ainsi que sur le site internet de la ville.

Rénovation du Marché Couvert

Le programme de mise aux normes des marchés couvert et de plein air suit son cours. Il s'inscrit dans un projet plus large de rénovation urbaine actuellement étudié et fait l'objet d'une réflexion complète sur les déplacements et les aménagements y afférents.

En effet la modernisation des marchés sera intégrée dans le plan de réaménagement du centre ville et des rues adjacentes qui doit inclure également l'agrandissement du magasin Intermarché qui supportera à ses frais les travaux d'un rond point à la sortie de la rue de Carreyre sur l'avenue de Bordeaux.

10 809 habitants au 1^{er} Janvier 2010

Les services d'État de l'INSEE, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, nous ont informés de la parution d'un décret au journal officiel déterminant la nouvelle population légale d'Andernos-les-Bains **au 1^{er} janvier 2010 à 10 809 habitants** (population totale), à la suite des récentes enquêtes de recensement.

Ce nouveau dénombrement qui se substitue à la population légale de 2006, confirme que notre population dépasse le seuil de

10 000 habitants, qui reste néanmoins raisonnable, démontrant ainsi une croissance démographique maîtrisée et modérée.

SPÉCIAL TEMPÊTE

28 février : la tempête frappe à nouveau

Mobilisation sur tous les fronts dès la première heure

Organiser

En collaboration étroite avec les Sapeurs Pompiers et les élus, mise en place d'une cellule d'urgence dès 4h du matin qui coordonne les interventions des Services techniques et sociaux de la mairie, pilote la prise en charge et le secours des Andernosiens sinistrés. Dès 3h15, les Services techniques interviennent pour libérer les axes principaux, des branches cassées, désensabler les barbacanes pour une évacuation maximale de l'eau... Grâce à l'efficacité remarquable des Pompiers, toutes les rues inondées sont pompées et praticables dès 17h. ERDF sur le pont immédiatement répare les 6 transformateurs hors service et parmi les 700 foyers les plus touchés, rétablit l'électricité en priorité dès dimanche soir. Mardi soir tout est en ordre.

Soutenir

Pendant que les équipes techniques interviennent sur le terrain partout où l'urgence le commande, les services sociaux sont sur le pont de la solidarité :

- dimanche dès 6h intervention des services sociaux à la Résidence-foyer pour Personnes Agées (R.P.A.) où 10 logements sont atteints.
- à 9h les appartements sont asséchés grâce à l'intervention des aides à domicile.
- à 9h30 relogement d'urgence à l'hôtel des familles sinistrées des quartiers Mauret-Falgouët, accueillies depuis le matin à l'École de Musique.
- dimanche, lundi et mardi : visites de tous les foyers sinistrés et en particulier réconfort des plus âgés dans ces quartiers ainsi qu'à la Résidence foyer des Quinconces par les équipes du dispositif Ob.E.Lo (Observatoire d'Entraide Locale). L'ObELO, sous la

houlette de la vice-présidente et de la directrice du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), a pour mission d'écouter et reconforter les personnes isolées fragiles ou en difficulté avérée. Réactivé fin 2009 pour prévenir et rompre l'isolement souvent méconnu des personnes vulnérables, il découpe la ville en 13 secteurs placés sous la responsabilité d'un élu, entouré d'un groupe de 3 à 4 volontaires.

- mercredi : entraide à la collecte de déchets encombrants en particulier par la Conférence St-Vincent-de-Paul qui doit être vivement remerciée.

Prévenir

Afin que les riverains puissent de leur côté prendre des mesures pour protéger leur propriété, la municipalité a mis en place un dispositif d'alerte par internet des riverains ayant communiqué leur adresse mail à la mairie : en cas d'avis de phénomènes climatiques transmis par la Préfecture, la mairie envoie un mail d'alerte comme cela a été le cas à 2 reprises dans les heures qui ont précédé la tempête Xynthia. Un outil d'alerte complémentaire par SMS sera mis en place prochainement et fera l'objet d'une large information auprès des riverains concernés.

Réparer

La crèche et les 3 écoles atteintes (le Coulin, le Bétey et Jules Ferry) sont intégralement nettoyées dans les 3 jours par les agents qui ont accepté aussitôt d'annuler leurs congés. Toutes les réparations, heureusement mineures, et tous les tests électriques, informatiques et téléphoniques sont réalisés pour que les écoles et le restaurant scolaire soient opérationnels pour la rentrée scolaire. La fermeture de la crèche a été limitée à 2 jours.

La piscine qui a subi quelques dégradations notamment au niveau des pompes est réouverte dès le 16 mars grâce à une intervention extrêmement rapide des services techniques municipaux et des entreprises concernées.

La jetée-promenade est fermée à la déambulation des piétons pour quelques semaines. L'expertise de l'ouvrage qui est en cours fournira une estimation précise des dommages et du coût des réparations.

Les perrés qui ont été endommagés, de l'écluse des Quinconces jusqu'à Taussat, vont faire l'objet de travaux de réhabilitation dont l'achèvement est prévu en juin.

Permettre l'indemnisation

Dès le lendemain de la tempête, la mairie a saisi le Préfet de Gironde pour demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, afin que les propriétaires ayant subi des dommages puissent obtenir une indemnisation complète de leurs biens endommagés par leurs compagnies d'assurance. Un arrêté interministériel du 11 mars 2010, publié au Journal Officiel du 13 mars 2010 a reconnu à la commune d'Andernos-les-Bains « l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues ».

LUTTER CONTRE LES SUBMERSIONS DU LITTORAL

Dès la fin de la tempête Klaus en 2009, la recherche des solutions techniques propres à réduire le plus possible les effets des violentes intempéries sur le littoral andernosien a été entreprise et se poursuit activement en coopération étroite avec le S.I.B.A. (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon). En effet, s'agissant de phénomènes météorologiques mettant en cause l'hydraulique et l'érosion du Bassin d'Arcachon, c'est le SIBA qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre du dossier et qui a d'ores et déjà provisionné un budget de 500.000 € pour ce chantier majeur.

En attendant la construction des ouvrages définitifs, les travaux de première urgence ont été effectués en décembre 2009 : 21 barbacanes dont l'exutoire équipée de clapets au droit du perré pour éviter l'entrée d'eau à marée haute, ont été implantées sur les 1200 m de littoral Falgouët -Mauret. Ce dispositif qui permet d'évacuer beaucoup plus rapidement les eaux qui franchissent le perré malgré la mise en place des batardeaux à chaque descente d'escalier, a démontré son efficacité lors de la tempête Xynthia. Ce jour-là à 16h, les eaux de submersion avaient reflué, les points bas ou littoraux de concentration des eaux étaient dégagés.

En parallèle, pour limiter les effets de précipitations pluviales très abondantes qui peuvent amplifier les phénomènes maritimes, les bassins versants de notre commune ont été redécoupés pour assurer une répartition plus équilibrée des différents flux supérieurs.

Il a été envisagé un débit de fuite vers le Bétey sur le site de l'ancienne voie de chemin de fer pour détourner vers le Bétey les eaux de pluie arrivant de l'amont.

Où en est-on aujourd'hui ?

Des études complexes et multiples conduites en collaboration avec l'Observatoire de la Côte Aquitaine (O.C.A.) ont permis d'examiner les avis des experts, en particulier l'évaluation des fréquences d'occurrence de « submersion marine » et l'état de l'art en matière de techniques de protection. Le Centre d'Etudes Techniques, Maritimes et Fluviales (CETEMF) a remis un rapport d'avis et des recommandations.

Il en résulte notamment que tout dispositif sur l'estran en avant de la ligne de côte est illusoire, tout autant que des réservoirs creusés en deçà du perré, du fait d'une nappe phréatique affleurant. A partir de tous ces éléments, le SIBA a lancé en décembre 2009 une consultation publique auprès d'entreprises susceptibles de proposer des solutions et d'assurer la construction d'ouvrages de protection contre les submersions.

Parmi les 11 entreprises candidates, trois ont été sélectionnées pour audition par un groupe de travail technique puis remise de leur proposition finale mi-avril. L'objectif du SIBA et de la municipalité est bien évidemment que les travaux puissent être terminés avant l'hiver prochain et la période des fortes intempéries.

Les différentes mesures proposées

Secteur Falgouët-Maurey-Bétey

Pour s'opposer à la submersion :

- équiper toutes les descentes d'un système de portes étanches s'ouvrant dans la descente de la marée ;
- bâtir juste à l'arrière du perré, des réservoirs semi-enterrés dont le fond de forme sera maintenu au dessus du niveau prévisible de la nappe phréatique en période de hautes eaux. Ils seront renforcés par un muret de défense dont la hauteur n'occultera pas la vision du panorama dans un deuxième temps ;
- surélever si nécessaire et selon le budget final de l'opération, le parapet existant par un dispositif « brise-lame » de la piscine jusqu'à Taussat.

Pour évacuer le plus rapidement possible les eaux de submersion :

- augmenter le nombre et le calibre des barbacanes ;
- accroître la capacité des regards et des canalisations à l'angle de la promenade de la piscine, de la rue des Coquelicots et de l'avenue de l'Avenir ;
- mettre en fonctionnement des motopompes très puissantes aux points bas pour épuiser l'eau résiduelle.

Secteur boulevard de la Plage, quartier ostréicole et Coulin

L'évacuation sera complétée par une surhausse de l'exutoire de la canalisation d'eaux pluviales du boulevard de la Plage afin d'atténuer les effets conjugués de l'envahissement par l'eau de mer à marée haute et l'eau de pluie. La canalisation sera complétée au droit du clapet situé dans le port ostréicole par un regard en cheminée pour surverse afin de permettre une évacuation des eaux plus rapide.

On raconte...

Récit de Loulou Lacaze –Extraits –

« Je me souviens des récits de mon arrière grand-père Eugène Goubet, en particulier du mini raz-de-marée du 8 janvier 1924. Cette nuit-là, il fut réveillé par des toc-toc répétés venant de l'extérieur de la maison... intrigué, il se leva, surprise ! La descente de lit flottait et il se trouva les pieds dans l'eau jusqu'aux genoux... Les toc-toc étaient causés par ses sabots qui flottaient et cognaient le volet de la porte. Les dégâts, à l'époque furent minimes... Les appareils ménagers n'existaient pas, les rares prises électriques étaient toujours en hauteur. C'était l'époque des glacières, du banc à laver, du chauffage par cheminée et cuisinières à bois et charbon (la bouillote était de rigueur) ; les sanitaires : une cabane au fond du jardin, cuvette et broc d'eau... Il a fallu redoubler le bas des murs attaqués par l'eau de mer...

La mer était montée facilement, les perrés n'existant pas et la rue du Port actuellement avenue du Général de Gaulle, descendait directement à la plage. L'eau s'était arrêtée à la jonction de cette rue et du boulevard de la Plage qui formait une cuvette naturelle. C'était disons, la queue de la tempête qu'avait subi la Charente cette nuit-là.

les chantiers

LA DÉCHARGE bientôt classée pour la protection de l'environnement

La réhabilitation de la décharge d'Andernos-les-Bains, implantée au lieu dit « Les Querquillas », devrait s'achever avant l'été.

La COBAN (Communauté de Communes d'Arcachon Nord) chargée du projet attribuait en septembre 2009 la maîtrise d'œuvre à la Société SAFEGE. Le réaménagement prévoit de réduire l'emprise globale du site. La réhabilitation comprend des travaux de terrassement et d'étanchéité adaptés.

Les déchets sont modelés en dôme de façon à favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement.

Des sédiments issus des dragages utilisés pour l'étanchéité

Le complexe étanche se compose d'une couche de forme surmontée d'un géocomposite de drainage étanche. La couche de forme, quant à elle, est constituée de sédiments issus du dragage des chenaux et ports du Nord du Bassin d'Arcachon. Des fossés périphériques destinés à récupérer les eaux pluviales complètent le dispositif. Au final, le dôme sera végétalisé et l'ensemble du site clôturé.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)

Classé I.C.P.E., le site demeurera fermé et inaccessible au public. Il ne pourra être « banalisé » qu'après une période de surveillance de 30 ans.

Des opérations de contrôle et d'entretien seront régulièrement effectuées comme par exemple, la qualité des eaux souterraines qui sera suivie chaque semestre.

Economie d'énergie et travaux paysagers

Aménagement paysager

Les jardiniers du Service Espaces Verts ont planté sur le mini rond-point de l'avenue J. Strauss des gingko biloba, fastigiata Blagon et 3 cisters de couleur blanche.

Des « plantes couvre-sol » telles que le cotoneaster rampant, le forsythia, le lierre rampant et rosier rampant sont installés sur la deuxième tranche des travaux d'aménagement paysager du rond-point St Hubert. Laurier rose, pittosporum, ciste, cornouiller, arbre papillon agrémentent aussi le rond-point.

Ces deux aménagements ont bénéficié d'un paillage naturel. Ainsi la croissance de l'herbe est ralentie ou stoppée, la température du sol plus fraîche, et l'humidité du sol maintenue.

Eclairage public

Des luminaires peu consommateurs d'énergie ainsi qu'un éclairage mieux réparti remplacent les projecteurs sur la façade arrière de l'Hôtel de Ville.

En avril, des expérimentations de technologies récentes dites à LED plus respectueuses de l'environnement sont programmées rue de la Mairie.

Rénovation

-Des travaux de mise aux normes électriques, peinture, papiers peints et chauffage sont en cours au presbytère situé rue de l'Eglise.

- 32 poteaux France Télécom seront remplacés dans la commune.

Fin des travaux

L'abattage prévu des 97 pins déclarés dangereux à la suite du passage de la tempête Klaus est achevé. Demeurent encore une trentaine de billes ou fûts.

Prévention

-Une palissade bois destinée à prévenir l'invasion du sable de la Dune du Bétay a été construite en bordure de l'avenue Jacques de Chorivit.

- Les bornes d'incendie et points d'eau seront vérifiés sur l'ensemble du territoire communal **entre le 19 avril et le 14 mai 2010**. Des perturbations provisoires pourront intervenir sur la qualité de l'eau potable.

Roulage de la piste en herbe

En 2009 la municipalité a réalisé des travaux d'allongement de 300m vers Lanton de la piste de l'aérodrome afin d'éviter le survol des installations sportives lors du décollage des avions.

En 2010 et comme chaque année, une convention a été passée avec la direction de l'aviation civile (DGAC) pour une opération de roulage* sur les 110.000 m² de la piste en herbe de l'aérodrome, réalisée par les équipes spécialisées des bases aériennes (ESBA) de Toulouse. Cette intervention très attendue par

les pilotes car elle améliore fortement le confort au décollage et à l'atterrissage, viendra en outre parfaire la partie de piste prolongée.

*opération de roulage : technique visant à niveler la piste.

L'eau potable

Depuis décembre 2009, l'eau potable distribuée à Andernos-les-Bains fait l'objet d'un traitement au bioxyde de chlore permettant d'améliorer la sécurité sanitaire des usagers tout en limitant les désagréments gustatifs. La réalisation par la Lyonnaise des Eaux, de ces deux stations de traitement, est en effet prévue dans le contrat de délégation de Service Public conclu en 2008.

Accès au port ostréicole facilité

Les travaux de dragage du port ostréicole ont démarré le 26 mars dernier pour une durée prévisionnelle de deux mois. L'entreprise désignée par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), maître d'ouvrage, intervient par voie mécanique à marée basse, les sédiments extraits du port étant déposés dans le bassin de décantation situé aux Quinconces. **En raison de la présence de nombreux engins sur le site, il est recommandé de circuler avec la plus grande prudence dans la zone portuaire.** Enfin, durant ce chantier qui devrait permettre à l'ensemble des usagers du port et notamment les professionnels, de gagner un temps précieux à la marée, les attributions de places dites de « passage » seront momentanément suspendues dans les deux ports. Le service Ports et Littoral gère en effet les mouvements de bateaux y compris le démontage/remontage des pontons du quai Jean Bonnat (Digue ouest), au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

vie économique

Près de 1000 raisons sociales à Andernos-les-Bains

Andernos-les-Bains attire de nombreuses entreprises sur son territoire: environ 1000 raisons sociales y sont recensées. Réparties de manière équilibrée, l'ensemble des activités peut être qualifié de complémentaire : les implantations au Centre d'Activités Artisanales et Semi Industriel (CAASI), articulé autour de petites et moyennes entreprises (PMI), complètent le tissu économique dense du centre ville à proximité des services et des moyennes surfaces. Récemment un espace s'est créé rassemblant des entreprises spécialisées dans la communication, intervenant dans le développement de site internet (Alternat.net), la publicité print et enseigne (Free arts), la maintenance et la sauvegarde informatique (PC facile) ou encore l'Ateliers des Cotonniers (produits textiles).

Face aux nombreuses sollicitations d'entrepreneurs désireux de s'installer à Andernos-les-Bains, une nouvelle tranche du CAASI devrait être engagée dès l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU), permettant d'accueillir une cinquantaine de nouvelles entreprises, créant ainsi de nouveaux emplois sur place évitant notamment des déplacements quotidiens vers l'agglomération bordelaise.

Réaliser des films en France et à l'étranger

Bruno Voyer, journaliste reporter d'images pendant 10 ans sur Itélé (groupe Canal +) a choisi Andernos-les-Bains pour son cadre de vie. Fondateur de la société BV productions en 2000, il décide en 2004 d'installer ses bureaux au CAASI. Il y propose la réalisation de films (images, musique, commentaires), mais pas seulement ; ses clients peuvent profiter d'une prestation globale, qui va de la location du matériel de projection, de la duplication de DVD, à l'organisation de la projection elle-même sur écran géant ou mur d'image. Des ambitions nationales, voire internationales pour cette équipe composée de 4 personnes, et les clients ne sont pas des moindres ; la Poste qui lui confie des clips de pub ou de

formations internes, Universal music pour des clips diffusés sur M6, MCM, ou W9, le Conseil Régional (couverture du « Festival des lycéens », tournée « Drop de béton ») , le théâtre Olympia d'Arcachon pour la pièce « le dîner de cons » et tout dernièrement, après la réalisation d'un film pour le Cadre Noir de Saumur, l'Ecole de Jerez (équivalent Cadre Noir de Saumur en Espagne).

BV. Productions : 1 rue des Pensées. Tél. 05.56.60.15.62. Service commercial Tél. 06.80.64.81.18. Site : www.bvprod.net et courriel : info@bvprod.net

Le théâtre s'invite dans les entreprises

Sensibiliser, former, soutenir des salariés, sur des sujets aussi sérieux que le handicap, la gestion du stress, l'alcoolisme, et bien d'autres encore, tel est le challenge du « Théâtre sur mesure ». En 2002, Hubert Desplats, consultant et Béatrice Ferrier, auteure-metteure en scène, unissent leurs talents pour proposer au monde du travail une approche totalement novatrice de la formation par le théâtre. Le principe consiste à agir en miroir des situations de travail, les expérimenter par le biais de jeux de rôles, puis en débattre. Le résultat est étonnant. L'implication, l'impact sont démultipliés. Appelés aux quatre coins de la France, ces « saltimbanques » de la formation ne tarissent pas d'idées pour mettre en scène tout ce qui perturbe le fonctionnement des entreprises qu'elles soient publiques ou privées. Leur troupe, composée de 10 intermittents du spectacle, intervient auprès de collectivités territoriales comme les mairies de Bordeaux, Pau, Rodez, le Conseil Général de l'Essone, ou encore le CNRS, le CEA et AREVA, entre autres.

Théâtre sur mesure : 9 avenue de Gutenberg. Tél. 05.56.26.25.87. Site : www.theatresurmesure.fr et courriel : theatresurmesure@wanadoo.fr

culture

L'église Saint Eloi parée pour le 21^{ème} siècle

D'importants travaux de restauration achevés en 2010 redonnent à l'église Saint Éloi, son cachet d'antan. Il aura fallu presque 3 ans pour lui refaire une beauté. Le 17 janvier dernier, Monseigneur Blacquart consacrait le nouvel autel.

Découvertes

Érigée au XI^{ème} siècle, la nef centrale est le seul témoin de l'époque médiévale à Andernos. Dans le cul-de-four, **un ensemble décoratif peint en camaïeu** longtemps dissimulé par les enduits est désormais visible. Le médaillon central est agrémenté d'un triangle (la trinité).

Dès le XII^{ème}, une abside, une absidiole et des décors sculptés complètent l'abside principale. Au XV^{ème} siècle, elle est ornée d'un **tétra morphe gothique**, enfin remis au jour et restauré par Rosalie Godin. Dans les cercles apparaissent les symboles de deux évangélistes, saint Jean et saint Luc.

Restauration

Dans l'absidiole nord, la fresque du XV^{ème} dédiée à Sainte Quitterie a été restaurée ; les vitraux de l'Andernosien Raymond Mirande, le Christ et les statues également. En accord avec les représentants du Conseil Paroissial et du Conseil Municipal, l'architecte Philippe Leblanc a restitué à l'identique, l'ancienne église, partout où cela était possible. Là où rien ne subsistait, de nouvelles œuvres ont vu le jour.

Oeuvres contemporaines

Le plafond est l'œuvre de Marc Borkowski. Une mer déchaînée figure les tourments de la terre et de l'enfer et le paradis est au centre d'un filet. L'autel, réalisé par Michel Rozier, représente la bible.

En plus des visites libres permanentes tous les jours de 9h à 18h, (entrée porte latérale, côté port), des visites commentées de l'église et des vestiges gallo romains sont organisées les 21 juillet, 18 août et 7 novembre, à 15h 30, au tarif de 3 € par personne,

gratuit pour les moins de 12 ans et lors des journées du patrimoine.
Renseignements à l'Office de Tourisme 05 56 82 02 95.
Messes : le mercredi et vendredi à 9h. Merci de veiller au respect
des lieux.

Nouveau ! Retrouvez vos racines

De nombreux Andernosiens recherchant des informations sur leurs
ascendants espéraient la création d'un club local de généalogie.
Le Cercle Généalogique du Bassin d'Arcachon vient d'ouvrir une
antenne à Andernos-les-Bains, en concertation avec l'association
« Mémoire d'Andernos-les-Bains » et la municipalité pour répondre
à cette attente.

Deux membres du Cercle tiendront une permanence, le troisième
vendredi de chaque mois (excepté en juillet et août), de 14 h 15 à
17h 30 à la Maison du Port.

Vous êtes déjà adhérent, vous souhaitez vous initier ou vous
perfectionner, vous voulez accéder à leurs archives... rendez-vous
les 16 avril, 21 mai et 18 juin... Contact : Jacqueline Legrand Tél.
06.21.90.95.99. Courriel : genea.paysbuch@orange.fr et site
www.bassindarcachon-genealogie.org

L'Ecole Municipale de Musique en concert

Vendredi 7 mai à 20h30 salle P.A.R.C. du Broustic

Ce concert devenu traditionnel réunit élèves et professeurs en
formations où tous les instruments enseignés à l'Ecole de Musique
sont représentés. Styles musicaux très variés, classique, rock, jazz
et... la chorale qui compte cette année trente jeunes chanteurs.
Gratuit et ouvert à tous.

Un grand moment de musique à partager !

Musique classique dans les vestiges gallo-romains

**Festival Les Escapades musicales : Concerts de musique classique
en plein air sur le Bassin d'Arcachon**

Proposer des lieux exceptionnels à l'acoustique unique servant
d'écrin à des instants d'harmonie entre musique et nature, voici
en quelques mots, la philosophie des Escapades musicales.
Rendez-vous pour la 1^{ère} édition dans les vestiges gallo-romains ou
l'église Saint Eloi (selon les conditions météorologiques), le
vendredi 21 mai à 20h30. Le quatuor à cordes de l'orchestre

Alliance interprètera les œuvres de Mozart, Haydn et Borodine.
Gratuit. Renseignements : O.T. 05.56.82.02.95

« Espagne joue-moi ton cinéma »

Le comité de jumelage Andernos-les-Bains-Segorbe présente 3 films du cinéma espagnol actuel le 12 mai

Cet évènement cinématographique créé il y a 8 ans autour du jumelage avec Segorbe, est né de la passion obstinée de Jean-François Garric. Mais si on l'écoute, le succès de ce festival original est dû essentiellement aux membres du Comité, aux nombreux partenaires dont la ville et à Philippe Gonzalez, programmateur de films cultes et gérant du cinéma Le Rex.

A l'affiche (sous réserve)

- **Ander de Roberto Caston à 18h30** VOST* (2h10) Un paysan du Pays Basque engage un ouvrier agricole pour les travaux de la ferme familiale.

- **Celda 211 de Daniel Monzon à 21h00** VOST* (1h50) (8 Goyas en 2010, équivalent des Césars) avec Luis Tosar... La 1^{ère} journée de Juan, gardien de prison pris au piège d'une mutinerie, dont la seule chance de survie est de se faire passer pour un prisonnier.

- **Rabia de Sébastien Cordero à 23h30** VOST* (1h35) thriller primé dans 3 festivals : Rosa et José-Maria, immigrés sud-américains se rencontrent à Madrid. José-Maria provoque la mort de son chef de chantier et trouve refuge dans la maison où Rosa est employée...

Sans oublier les entractes : restauration rapide à la plancha à 20h15, bodega à 23h sur le parking du Crédit Mutuel ainsi qu'un quizz sur le 7^{ème} art.

Renseignez-vous sur la programmation, tarifs et réservations :
Cinéma Le Rex Tél. 05.56.82.24.58.

Une programmation soutenue par les syndicats intercommunaux du collège André Lahaye et du lycée Nord Bassin est exclusivement dédiée aux scolaires, les 11 et 18 mai :

- **Les aventures de Don Quichotte**, dessin animé d'Antonio Zurera, un conte fantastique et amusant pour les élèves de CM2 élémentaires.

- **El Bola d'Achero Manas** (1h30), une amitié qui transforme le dur quotidien d'un enfant... pour les 3^{èmes} du Collège

- **El labirinto del Fauno** de Guillermo del Toro (1h50) avec Sergi Lopez, Maribel Verdu... pour les terminales du lycée Nord Bassin.

**VOST : version originale sous-titrée*

Contactez le Comité de jumelage Andernos-les-Bains – Segorbe :
Tél. 05.57.70.22.36.

Plaisir de lire ou le Salon du livre jeunesse

Jeunesse et littérature en osmose, un pari déjà gagné par les bénévoles de l'association Grandilire, les commerçants andernosiens et la ville !

Ce sont les jeunes garçons et filles qui expriment le mieux le plaisir et le bonheur de découvrir librement ou partager une part d'eux-mêmes, grâce à ce rendez-vous. La 3^{ème} édition promet d'être colorée, animée, distrayante et attractive.

Au programme

Un concert jazz humoristique de Jean Claverie et Anatole ; une exposition et un moment conté « le buveur de pluie » de la Compagnie Créative, mis en scène par la compagnie Contémoi ; une conférence et une table ronde avec Yvonne Chenouf, professeure universitaire, membre de l'Association Française pour la Lecture, spécialiste de la littérature jeunesse (directrice de collections, elle est aussi auteure d'un livre sur Claude Ponti et en prépare un autre sur Philippe Corentin) ; une rencontre avec Rascal, auteur-illustrateur avec Peter Elliot de la bande dessinée « Étoile », se déroulant dans l'univers magique du cirque...

Et aussi...

Des interventions de nombreux auteurs - illustrateurs auprès des classes de maternelle et du collège, auxquelles sont associées les communes d'Arès et de Lanton. Les scolaires sont attendus salle P.A.R.C. du Broustic, jeudi 26 et vendredi 27 mai et le public

vendredi 27 et samedi 28 mai 2010. Renseignements :
www.grandilire.fr et Office de Tourisme tél. 05.56.82.02.95.

Rencontre avec Pierre Planté

autour du livre

« Moments oubliés : Bassin d'Arcachon – Années 60 »

Exposition de photographies de Gérard Cazau

Correspondant local pour le quotidien La France puis Sud Ouest, Gérard Cazau a saisi pendant 20 ans, chaque jour, à l'aide de son

Rolleiflex et de quelques mots, les instants de vie du Bassin d'Arcachon.

Silhouettes familières, ostréiculture, belle prise... sont les titres de petites enveloppes découvertes dans le bureau de Gérard Cazau par son petit-fils Pierre Planté, après sa mort en 2003. Surpris par la qualité des images, l'approche anthropologique, humaniste et artistique, Pierre Planté décide de publier cet ouvrage.

Coquilles, mailles, nageoires, sables, terre, lumières sont les ponctuations de cette histoire en noir et blanc enrichie par les mots de Charles Daney.

Vendredi 4 juin 2010 à 19h à la Médiathèque, entrée gratuite, renseignements : Tél. 05.56.03.93.93.

social

Accessibilité handicapés et personnes à mobilité réduite

En février 2008 le Conseil Municipal de la ville créait la commission d'accessibilité destinée à anticiper la mise en conformité de l'ensemble de la voirie et des bâtiments publics pour les personnes handicapées et à mobilité réduite et ce, avant janvier 2015.

En effet, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit l'achèvement de l'adaptation des rues et édifices publics à cette date.

Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Pour y répondre, la commission lance en octobre 2009 une consultation pour choisir un cabinet chargé d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie communale et des espaces publics (P.A.V.E.), le cabinet CECIAA-93 Bagnolet est retenu.

Un « non voyant » réalise l'audit de la voirie

Un ingénieur accompagné d'un « non voyant » ont audité du 18 au 20 janvier la voirie et les trottoirs sur les grands axes (RD3-avenue de Bordeaux-boulevard J.M. Despagne), le boulevard de la Plage et toutes les rues du centre descendant vers le bassin, plus l'accès aux équipements (lycée, collège, salle des sports...). Le diagnostic complet a été remis à la mairie et sera examiné en commission le 14 avril. Une première tranche de travaux a été inscrite au Budget 2010.

A PROPOS DES TROTTOIRS

Les trottoirs de la ville sont pour la plupart en mauvais état. C'est à partir de ce constat et avec le souci de mettre un terme à cette situation que des membres du Groupe d'Etudes et de Réflexion sur Andernos-les-Bains (G.E.R.A.) essentiellement composé

d'administrés issu(e)s de la société civile locale ont présenté des propositions de réfection.

Il a d'abord été noté que les détériorations relevées sont généralement causées par le stationnement encombrant et incivique des voitures et par les racines sans cesse croissantes des arbres. En attendant les résultats des études en cours qui définiront les modalités de l'aménagement du territoire urbain et de sa rénovation avec des matériaux en dalles seyantes et confortables, comme dans l'hypercentre, il a été proposé soit de reprendre partout où cela est possible les imperfections sur les secteurs actuellement pavés en dalles St Palais, soit de remplacer provisoirement ceux-ci par de la diorite grise comme celle qui recouvre déjà, à la satisfaction générale, certains trottoirs. Cette solution transitoire est la moins coûteuse et la plus adaptée. Elle devrait être mise en œuvre immédiatement. En attendant mieux et plus beau pour notre station touristique, elle assurera au moins sécurité et facilité.

L'étude en cours pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite et une déambulation aisée pour tous démontrera aussi que l'occupation, parfois excessive et irrégulière, des espaces piétons par des activités commerciales débordantes devra être mieux réglementée pour un meilleur partage des usages.

Souvenir de Fernande Lebrat

Née au Bouscat en 1914, Fernande Lebrat a effectué toute sa carrière à la mairie comme secrétaire de mairie puis au Bureau d'Aide Sociale.

L'entreprise de sa vie demeure la création de la bibliothèque en 1950 avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque » et un fonds de 50 ouvrages. A sa retraite, bénévolement et à plein temps, elle gère la bibliothèque avec l'aide de ses sœurs jusqu'en 1996. Elle s'est éteinte à l'âge de 95 ans.

Les Andernosiens saluent la mémoire de celle qui, en s'engageant dans une aventure sociale et culturelle, a entièrement consacré sa vie aux autres.

Jeanne Seguin centenaire

Née en février 1910 à Bordeaux, Jeanne Seguin vient pour la première fois à Andernos en 1942.

Aimant les autres, c'est une battante à l'esprit positif.

Très entourée par sa famille, elle vit une retraite paisible à Andernos-les-bains depuis 1976.

Une bonne habitude de santé

Pourquoi le dépistage organisé du cancer colorectal pour les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans ?

Parce que c'est la deuxième cause de décès par cancer, en France et plus la détection est précoce, plus les traitements sont simples et les chances de guérison importantes.

L'Association Girondine pour le Dépistage des Cancers (AGIDECA), a mis en place une campagne de dépistage du cancer de l'intestin (ou colorectal). Ce cancer se développe lentement, le plus souvent à partir de lésions nommées « polypes » qui apparaissent sur les parois de l'intestin. Certains peuvent grossir, saigner et évoluer vers un cancer.

Le dépistage a montré son efficacité pour réduire la mortalité par cancer colorectal des personnes âgées de 50 à 74 ans. Mais rien n'est plus facile que d'en parler à son médecin traitant dans un premier temps.

Comment pratiquer le test de dépistage ?

Si vous êtes concerné, même si vous ne présentez pas de symptôme, vous êtes invité tous les 2 ans, à retirer un test de dépistage chez votre médecin traitant qui déterminera si ce test est approprié et comment l'utiliser.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter l'AGIDECA Tél. 05.57.29.14.60. et sur internet : www.agideca.fr

jeunesse

« Rejoins nous et fais bouger ta ville ! »

Le Conseil Initiatives Jeunes (CIJ) est la mobilisation d'un groupe de jeunes volontaires qui souhaitent intervenir dans la vie de leur commune. Sa constitution ne nécessite pas d'élections. Les jeunes peuvent ainsi y entrer et travailler plusieurs années selon leurs souhaits, sans être tenus par une durée déterminée.

Les conseils constituent des commissions par thèmes au sein desquelles chacun travaille et élabore des projets. Chaque membre peut intégrer une ou plusieurs commissions, selon ses disponibilités et ses motivations.

Le C.I.J. a déjà à son actif :

- l'organisation d'un tournoi multi-jeux dans le cadre du Téléthon 2009.

- l'assistance à une « junior association » souhaitant créer une « web radio » (constitution du dossier de subventions).

Les projets du C.I.J en cours :

- La conception d'un atelier photo : recherche d'un local, de budgets, création d'une association.

- Le soutien à la création d'un équipage pour participer au Raid « 4LTrophy 2011 » : recherche d'un véhicule et de partenaires financiers, collecte de fournitures scolaires, préparation mécanique...

- Aide à la réalisation d'un projet culturel de visites de villes européennes : 1ère étape : Barcelone (recherche de subventions, organisation du séjour...).

Renseignements auprès de Fabienne et Olivier au 05.56.03.08.04.

Inscriptions scolaires 2010/2011

La Direction des Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse procède aux préinscriptions scolaires de tous les nouveaux élèves, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Écoles maternelles : sont concernés les enfants nés en 2007, 2006 et 2005.

Écoles élémentaires : sont concernés les enfants nés entre 2004 et 2000.

Pièces à fournir : photocopies du livret de famille (pages parents et enfants), et d'un justificatif de domicile. Direction ASEJ : 46 avenue des Colonies.

Tél. : 05 56 03 08 05/ 05 56 03 06 07 et Fax : 05 56 03 06 08. Courriel : service-jeunesse-andernos@wanadoo.fr

Inscriptions et paiement via Internet

Un guichet unique est à votre disposition pour toutes les inscriptions et les paiements des activités péri et extrascolaires (accueil périscolaire, ATE, ALSH, transport, École de Musique, crèche, Aventures Andernos).

Vous pouvez également régler vos factures en numéraire, chèque, CESU ou bien utiliser le kiosque famille hébergé par le site de la ville : www.andernoslesbains.fr rubrique Enfance et Jeunesse. A.S.E.J. 46 av. des Colonies : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h (mardi jusqu'à 18h). Tél. : 05 56 03 06 07/Fax : 05 56 03 06 08

Courriel : service-jeunesse-andernos@wanadoo.fr

Proximité des Etablissements scolaires : circulez prudemment !

Être conscient des risques encourus par les enfants

Les engins à 2 roues doivent être soigneusement éclairés et leurs freins régulièrement révisés. Tous les véhicules doivent effectuer leurs manœuvres conformément aux règles du code de la route en vigueur.

Les parents doivent impérativement stopper leurs véhicules en périphérie de la sortie de l'établissement, aux emplacements de stationnement qui leur sont réservés.

A bannir : le stationnement à proximité immédiate à l'emplacement réservé aux bus ou en double file qui handicape la circulation des bus, crée la confusion et accentue le danger.

Activités vacances pour les 12/17 ans

« Aventure Andernos », structure municipale, organise pour les vacances de Pâques et d'été, des stages de découverte d'activités physiques de pleine nature sur le Nord Bassin pour les 12/17 ans.

Sur la base d'une inscription à la semaine, un groupe de maximum 16 jeunes, encadré par deux animateurs, s'adonnera de 9h à 17h,

à la pratique du surf, du kayak, de la voile, du V.T.T. et bien d'autres sports.

Tarifs selon les ressources du foyer fiscal : de 45,96 € à 168,17 € la semaine.

Renseignements et inscription : 46 avenue des Colonies.

Tél. : 05 56 03 06 07/Fax : 05 56 03 06 08. Courriel : service-jeunesse-andernos@wanadoo.fr

« P'TITS MOUSSES » aux Colonies

A la rentrée 2010, une toute nouvelle crèche permettra d'accueillir 20 enfants de 3 mois à 4 ans.

La crèche associative « Les p'tits mousses » sera située au domaine des Colonies où est déjà regroupé l'ensemble des services dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, en particulier pour les petits : le relais d'assistantes maternelles, la Protection Maternelle Infantile (PMI), les accueils de loisirs.

Encore installée place de l'Etoile, elle accueille à ce jour 16 enfants mais ne répond plus aux normes de la P.M.I.. Par ailleurs, elle souhaitait augmenter sa capacité d'accueil pour répondre aux demandes des familles.

Dans la continuité de son engagement au profit de la jeunesse et des familles, la ville a décidé d'apporter un soutien majeur à cette association en finançant la construction de la crèche sur un terrain communal. Sur un coût total de 424 516 €, la ville consacre un budget substantiel de 294 516 € à cet important projet soutenu par la CAF qui, de son côté, accorde une subvention de 130 000 €.

La structure de plain-pied de 220m² implantée derrière le bâtiment de la direction A.S.E.J., ainsi qu'un parking de 17 places réservé aux parents, sont en cours de construction. Fin août, les travaux seront achevés pour un déménagement des « p'tits mousses » à la rentrée.

La capacité d'accueil des tous petits sera ainsi portée à 42 enfants en incluant la crèche municipale « le nid d'anges » et permettra de satisfaire la demande d'une centaine de familles.

environnement

Inscrivez-vous au Concours de fleurissement Marthe Pulon !

Le groupe de travail Cadre de Vie et Fleurissement organise la 17^{ème} édition du Concours de Fleurissement dans les catégories inscrites dans le bulletin ci-après. **La visite du jury se fera entre le 21 juin et le 9 juillet 2010.** Règlement complet du concours en mairie, Tél. 05.57.76.09.76. De nombreux prix et encouragements récompenseront les lauréats. **Pensez à vous inscrire !**

Bulletin d'inscription

A retourner à la Mairie d'Andernos-Les-Bains, BP 30, 33 510 Andernos-Les-Bains

Date ultime de réception des candidatures : vendredi 4 juin 2010 au soir

✂-----

NOM : PRENOM :

Adresse (où le fleurissement est observé) :

Tel :

Je souhaite m'inscrire au Concours Communal de Fleurissement, dans la catégorie suivante : *(Cochez la catégorie choisie)*

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Jardins individuels | <input type="checkbox"/> Cabanes ostréicoles |
| <input type="checkbox"/> Campings | <input type="checkbox"/> Balcons |
| <input type="checkbox"/> Jardins collectifs de résidences d'habitation | <input type="checkbox"/> Commerces et Services |
| <input type="checkbox"/> Fleurissement et embellissement du domaine public communal au droit du domicile | |
| <input type="checkbox"/> Fleurissement et embellissement des espaces verts communs de quartiers. | |
| <input type="checkbox"/> Bâtiments industriels | |

Hirondelles et martinets font le printemps

Une belle histoire

Les travaux de rénovation de l'agence du Crédit Mutuel du Sud Ouest, en centre ville ont permis de sauver un des rares nids d'hirondelle de fenêtre. Cette hirondelle au croupion blanc est devenue plus rare que **l'hirondelle rustique**, au dos noir et à la gorge rouge qui fréquente notamment le marché couvert municipal.

Grâce à la coopération de l'agence bancaire et de l'entreprise de travaux, le service environnement de la ville et la L.P.O.* ont installé un nichoir, le nid d'hirondelles préexistant ayant chuté. Dès

le lendemain, les hirondelles s'installaient. Une nouvelle nichée d'hirondelles a donc vu le jour !

L'hiver dernier, des bénévoles de la L.P.O.* et des agents des Services techniques ont posé des nichoirs et des supports de nidification sous les avant-toits de l'agence. Au printemps, les hirondelles pourront revenir...

Prédateurs naturels des insectes

Hirondelles ou martinets, certains ont peut-être choisi votre habitation pour nicher... Le service environnement Tél. 05.57.76.11.00. est à la disposition de chacun(e) pour trouver des solutions.

* L.P.O. Aquitaine : Ligue pour la Protection des Oiseaux Tél. 05.56.91.33.81.

Les mésanges à la maternelle du Coulin

Une expérience en 2010, année internationale de la biodiversité

L'école maternelle du Coulin expérimente l'installation de mésanges et autres oiseaux insectivores dans ses pins maritimes, envahis par des chenilles processionnaires. Charbonnières, bleues ou encore huppées, les mésanges font partie des prédateurs naturels de la chenille processionnaire du pin maritime dont la population atteint son paroxysme tous les 7 à 10 ans.

Aider la nature

Compte tenu des impératifs de sécurité aux abords des écoles, le service environnement de la ville a proposé l'implantation de petits équipements qui aideront la nature.

Mangeoire, abreuvoir et nichoir à la maternelle

Les enfants ont participé à l'aménagement d'une mangeoire et d'un abreuvoir destinés à attirer durant l'hiver, les petits passereaux fréquentant les environs. Une opportunité pour les écoliers d'apprendre à observer et connaître les différentes espèces d'oiseaux communs des jardins !

Puis, les enfants ont découvert 3 nichoirs à mésanges disposés dans les pins et fournis par l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.). Enfin, des silhouettes anti-collision ont été appliquées sur les baies vitrées de l'école. Rendez-vous est pris en avril pour un premier bilan de la fréquentation des nichoirs par les mésanges et autres oiseaux insectivores qui régulent les populations d'insectes dont la chenille processionnaire.

Chaque année, à l'automne, la ville réalise une campagne de lutte biologique contre les chenilles processionnaires. Par ailleurs, chacun peut procéder à des pratiques de bon sens, telle que :

- détruire les chenilles au sol une fois collectées dans une poche (avec pelle et gants),
- détruire les cocons de soie abritant les chenilles dans les arbres,
- apprendre ce risque aux enfants.

Lutte contre le frelon asiatique

En moins de six ans, le *Vespa velutina*, grand prédateur des abeilles et insectes pollinisateurs a colonisé la région. Il menace désormais l'équilibre de la flore et de la faune.

Apiculteurs et Andernosiens mobilisés

En 2009, 58 nids sur 83 ont été détruits par des apiculteurs locaux bénévoles, des entreprises de désinsectisation diligentées par la ville sur son domaine et des administrés chez eux. De même, des propriétaires ont financièrement pris à leur charge et sans obligation, la destruction des nids situés à grande hauteur.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!

Le piégeage des fondatrices, **du 15 février au 30 avril puis d'octobre à décembre** est essentiel pour une lutte efficace sans mettre en péril les autres insectes. Chacun peut participer et se renseigner via le site internet de la ville www.andernoslesbains.fr

Rappels

-Vigilance au moment de l'ouverture d'un toit, d'un chai ou autre... et vérification préalable de l'absence de frelons volant autour.

-Appel à un spécialiste pour la destruction du nid (entreprise spécialisée ou apiculteur adhérent *GDSA-Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de la Gironde*).

-Signalez la présence de nids actifs (individus volant autour) – Service environnement tél : 05 57 76 11 00.

4 nids de frelons recensés en 2007, 27 et 2008 et 83 en 2009 !

sports

Tir à l'Arc section A.C.S.L. 3 championnes... de France !

L'épreuve se déroulait à Briénon sur Armançon près d'Auxerre en septembre dernier. Il s'agissait de tir à distance olympique (à 70 mètres). Les archères andernosiennes déjà championnes de ligue « arcs à poulies » ont conquis ce titre avec brio.

L'équipe andernosienne

Sylvie Renard pratique le tir à l'arc depuis seulement 3 ans avec à son actif deux titres de vice-championne de France militaire en individuel.

Martine Lefranc, archère depuis plus de 13 ans, a pris goût au tir à 70 mètres au club d'Andernos.

Claudie Estachy pratique l'arc à poulies depuis 5 ans après 6 ans d'arc classique. Toutes deux sont régulièrement sélectionnées pour les championnats de France Vétérans et terminent 7^{ème} ex-aequo en 2009.

Catherine Bessard, 17 ans d'expérience, n'a pu participer en raison de problèmes de santé.

Une superbe victoire

Après des phases qualificatives très disputées, l'équipe andernosienne a rencontré Rennes, l'équipe favorite de la compétition pour le titre de championne de France.

Avec un mental d'acier, Sylvie, Martine et Claudie n'ont rien lâché, déstabilisant leurs adversaires. Elles ont ainsi gagné à la 4^{ème} volée 211 à 186. Elles deviennent ainsi Championnes de France 2009 et entrent dans la Division Nationale Arcs à Poulies (DNAP), regroupant les 8 meilleures équipes françaises féminines.

Encore bravo !!!

Classements sportifs : cru 2009

Le Billard Club Andernosien, champion des titres obtenus cette année

Bernard Baudouin, Francis Connesson, Léo Dubernet, champions de France ; Eric Camilleri, Ludovic Hébrard, Marc Boigneres,

champions de Ligue ; Eric Camilleri et Marc Boigneres, champions de secteur.

Cyclisme V.T.T. : en championnat Départemental V.T.T., 1^{er} Hugo Duvert (11-12 ans), 1^{er} Clément Monchaux (13-14 ans), 2^{ème} Iris Cachau (13-14 ans) -Club V.T.T. Interbassin-.

Football : Clémence Castet, Floriane Gidel, Amélie Lasserre, Léa Mathieu et Laure Schaft, championnes d'Académie de football (A.S. lycée Nord Bassin).

Alexandra Baly, Jayna Benaly, Laura Lambrot, Rosine Legendre, Loucy Mano, Marie Mano, Laura Prieto, Alexandra Thibault, Mélissa Vimont, Maëva Vimont, 4^{ème} au championnat de France minimes (A. S. Collège André Lahaye).

Montée en ligue Aquitaine de l'équipe de football (- de 13 ans) d'Andernos Sport.

Gymnastique : équipe poussines – Emma Bordelais, Élise Boudsemaï, Diane Durand, Ambre Fontaine, Carla Heim, Capucine Pérusat, Nina Verité-Taulet, Alice Vigier-Lévy - 1^{ère} Départementale, 3^{ème} Coupe d'Aquitaine et 2^{ème} Régionale ; équipe jeunesse – Fleurine Akouesson, Ophélie Baudoin, Nina Colussi, Marik Colussi, Gaëlle Descleve, Laura Dupouy, Louise Feugier, Camille Greitner, Camille Lahaye, Jade Monrouy- 2^{ème} Départementale, 3^{ème} Coupe d'Aquitaine et 34^{ème} championnat de France (C.A.D.G. section A.C.S.L.).

Handball : les équipes filles (- de 18 ans) et garçons (- de 18 ans) d'Andernos Handball, championnes de Gironde Honneur.

Quad : Élisabeth Kraft termine 1^{ère} du rallye des Gazelles.

Tennis : Alexandre Denis, Nathan Le Dily, Jérémy Etienne, Jules Lapierre, Hugo Marchat, Vincent Rambla (9/10 ans,) champions de Gironde ; Nicolas Bousquet, vainqueur du Tournoi Jeunes Le Porge et 1^{er} du Circuit Jeunes Nord Bassin (Tennis Club Andernosien).

Tennis de Table Handisport : Bernadette Darvand, vice-championne de France et championne Ile de France.

Tennis de table : montée en Régionale 1 de l'équipe composée de Denis Dubourg, Emmanuel Hainzelin, Jonathan Roy, Thomas Nouhaud, Edouard Rousseau et Antoine Vedrine (tennis de table ACSL).

Volley Ball Nord Bassin : Équipe championne départementale UB mixte (Volley Ball Nord Bassin).

Voile : Jérôme Charpentier, Jean-Baptiste Ducamin, Raphaël Lutard et Paul Skowronski champions de France en voile légère (A. S. Collège André Lahaye).

Gaëtan Lacaze et Sébastien Charpentier, 2^{ème} Critérium Départemental équipage Catamaran ; Lucas Tognazza, 4^{ème} Critérium Départemental Optimist (S.N.A., Sport Nautique Andernosien).

Le service Vie Associative et Sports Domaine des Colonies- 46 avenue des Colonies est ouvert au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tél. 05.56.03.78.78. E-mail : sce.sports@andernos-les-bains.com

Retrouvez l'ensemble des coordonnées des associations sur le guide des activités 2009-2010 www.andernoslesbains.fr

info pratiques

Permanence de la HALDE

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité vient en aide aux personnes victimes de pratiques discriminatoires.

Jean-Claude Nicod, magistrat honoraire est le nouveau correspondant local de la HALDE. Ses missions : accueillir les personnes souhaitant déposer une réclamation, les informer de leurs droits, les aider à constituer un dossier...

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h30 à 12h30 à la Sous-préfecture d'Arcachon – 55, bd du Général Leclerc, 33510 Arcachon- **sur rendez-vous uniquement**. Contact : tél. 05.56.22.42.56. ou tél. 05.56.22.42.57.

Un architecte du C.A.U.E vous conseille

Permanence en Mairie de Monsieur Jacques Heim, architecte conseil délégué du C.A.U.E, les 21 avril, 05 et 19 mai, 02 et 16 juin 2010 à partir de 16h.

Salon des Loisirs et Marché aux fleurs

1^{er} et 2 mai : rendez-vous avec le printemps sur le Port de Plaisance et la Dune du Bétey

Artisans d'art, professionnels (habitat, nautisme, jardinage, loisirs), associations et « Puces Nautiques »... Accès gratuit. Contact : Office du Tourisme. Tél. 05. 56. 82. 02. 95/ Site : www.andernoslesbains.fr

Donnons notre sang

La prochaine collecte se déroulera mardi 11 mai 2010, salle P.A.R.C. du Broustic de 15h30 à 19h00. Contact : Yvette Robin, présidente Tél. 05.56.82.05.78.

Collecte des encombrants

Le ramassage des objets encombrants s'effectue sur **inscription préalable obligatoire** auprès des services de la mairie au 05 57 76

11 00, **au plus tard 15 jours avant la date fixée**. Date de collecte : vendredi 4 juin 2010.

Cadre de vie et sécurité

Nouveauté et rappels des règles de civisme et de sécurité issues de circulaires ministérielles ou d'arrêtés

Nouvelle réglementation des feux d'artifice particuliers
Depuis le 31-12-2009 (décret N°2009-1663), toute personne souhaitant tirer un feu d'artifice doit **au préalable** en solliciter l'autorisation auprès de la Préfecture. **Tous les feux d'artifice sont soumis à déclaration**. Renseignez-vous auprès de la Police Municipale Tél. 05.57.76.11.02. ou de la Sous-préfecture Tél. 05.57.76.00.19.

Les règles du code de la route s'appliquent aussi aux cycles

Les services de la Police Municipale ont mené une campagne de sensibilisation auprès des écoliers circulant de nuit, dépourvus de toute lumière. Les adultes sont tout aussi concernés. Circulez prudemment et... éclairés !

Bricoleurs et jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

du 1^{er} juillet au 31 août

- les jours ouvrés de 10h à 12h et de 15h à 18h
- les samedis, dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante

- les jours ouvrés de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h- *les dimanches et jours fériés de 10h à 12h* (arrêté municipal du 27-05-2009).

Entretien et débroussaillage des fossés et des terrains

Les propriétaires de terrains libres de construction doivent veiller à leur entretien et leur débroussaillage pour des raisons de sécurité et de salubrité. Les Andernosiens concernés ont obligation constante d'entretenir les fossés de drainage traversant leur propriété. La période propice à ces travaux s'étend du 15 août au 15 septembre, les fossés étant à sec.

Élimination des déchets végétaux

Conformément au règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies (A.P. du 11-07-2005), **la destruction par le feu de tous types de déchets et en tous lieux, est interdite** en raison des risques de propagation, d'insalubrité et de nuisances. Elle s'applique également aux déchets végétaux (art. 8 règlement de protection de la forêt).

Consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique

Par arrêté municipal du 28-04-2003, toute consommation de boisson alcoolisée sur la voie publique est interdite du 1^{er} mai au 31 octobre en dehors des terrasses des cafés ou restaurants dûment autorisés, des aires de pique-nique aux heures de repas, des lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool est autorisée.

Divagation des animaux domestiques

Sur les plages pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les chevaux et les chiens sont interdits sur la plage, ... **et en ville** elle est interdite sur toute l'étendue de la ville. La capture de tout animal domestique reste à la charge de son propriétaire (arrêté municipal du 17-07-1984). Rappel : le nettoyage des déjections incombe au propriétaire de l'animal.

Sous-préfecture et CPAM

Changement d'horaires

Au Centre Administratif, l'accueil du public est désormais proposé comme suit :

- **Sous-préfecture** : lundi au vendredi de 9h à 12h30. Contact : Tél. 05.57.76.00.19.
- **CPAM** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sans rendez-vous. Contact : 3646.

Impôt sur le revenu 2009

Permanence du Service des Impôts des Particuliers

Afin de souscrire votre déclaration de revenus de l'année 2009 dans les meilleures conditions, le Service des Impôts d'Arcachon assurera une **permanence le mardi 18 mai 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00** dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Horaires d'ouverture de la Piscine municipale

Périodes scolaires : du mardi au samedi, l'après-midi ; dimanche de 10h-12h ;

Périodes de petites vacances scolaires : mardi au samedi, 10h-12h et 15h-19h ; dimanche 10h-12h ;

Période estivale du 12 juillet au 22 août : lundi au samedi, l'après-midi ; dimanche 10h-12h et 15h-19h.

A noter : fermeture technique du 28 juin au 11 juillet 2010 inclus.

Contact : Tél. 05.56.82.35.30.

expressions

L'article de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la Commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ».

Mireille OSCADE

OPPOSITION: différence extrême, contradiction, action entreprise contre un gouvernement, acte de volonté par lequel une personne empêche légalement l'accomplissement d'un acte ou rend un titre indisponible entre les mains de son dépositaire, voie de recours contre un jugement rendu par défaut, attitude volontaire de résistance, objection...

Mesdames, Messieurs, c'est la définition du célèbre dictionnaire LAROUSSE, avec ce que cela comporte de réaction et subjection que, systématiquement, vous refusez d'entendre.

Vous voudriez nous voir nous taire, impossible avec des interlocuteurs qui, lorsque le Maître à parler, n'ouvrent la bouche que pour ironiser sur chacune de nos interventions, riant à gorge déployée, n'apportant de positif que l'agressivité peu constructive, et surtout pas d'échange courtois et intelligent comme on pourrait s'y attendre

Alors oui, nous avons créé l'Association «MIEUX VIVRE A ANDERNOS» et le journal «Le P'tit Andernosien» afin de pouvoir nous exprimer librement sans pour cela en faire un «torchon», comme défini par l'un d'entre vous, précisément, lors de la séance du dernier Conseil Municipal.

Il est fort regrettable, de ne pouvoir s'exprimer librement, sans que systématiquement, votre ensemble miscible ne s'esclaffe ; pour peu qu'il y ait un peu de public dans l'enceinte.

Il nous ait fait lecture de lettres de gens satisfaits, mais il vous faut savoir que nous avons aussi, des contacts, ah, bien sur , qui ne sont pas tout à fait exprimés sur le même ton, exemple la lettre ouverte que je vous ai lù au cours de cette même séance du 1^{er} février.

Dominique HEREYRE

Économe de mots (de par le cadre rigide des 1600 signes imposés!), mais passionnée d'actions concrètes et profitables à tous:

-Au C.C.A.S. l'élaboration, enfin, d'une liste de personnes de + de 80 ans, à contacter et visiter en priorité, suite à un événement majeur tel que la tempête Klaus..., à laquelle, il faudra ajouter les personnes dépendantes et handicapées, vivant seules.

-Toujours, les demandes de réparations, efficaces, de nombreux axes routiers, comme le boulevard du Maréchal Juin, toujours en souffrance et emprunté par de très nombreux véhicules de différents tonnages, et aussi des voies du lotissement Massurat, qui jouent les montagnes russes et font le bonheur des changeurs d'amortisseurs ou autres suspensions.

-L'étonnement et la demande d'explications au C.M. du 1.2. 2010, de la solution, pour limiter le nombre des habitants à 12 000, alors que fleurissent des résidences, le long du boulevard de la République, et des projets de golf et d'aéro-village dans des zones arborées !

-Le refus de l'allongement de notre jetée, qui ne redynamisera pas notre centre ville, de plus en plus exsangue. De plus cet étirement, ne profitera aux navettes de bateaux, que 2 fois par jour, à marée haute, et donc absolument pas permanent !

-Notre affirmation, haute et claire, de vouloir l'implantation d'un EHPAD et d'une résidence -seniors, en plein centre ville, et non en marge, car ces personnes exigent d'être intégrées dans le tissu communal et sauvegarder ainsi ce poumon vert et cette chânaie du Coulin.

-Bravo pour la Fête des Cabanes, qui a permis aux Andernosiens de riches échanges.

Joël Confoulan

Conseiller municipal de propositions

USURE DU POUVOIR

La majorité est usée, fatiguée après plus de 35 ans de volonté pour s'ACCROCHER AU POUVOIR

Tous les moyens sont mis en œuvre pour ECARTER DE NOUVELLES EQUIPES : censure des publications de la minorité, leur exclusion de toutes les commissions où pourraient s'exprimer idées nouvelles et alternatives où seraient contrôlées l'utilisation des recettes & les décisions d'urbanisme

L'omniprésence du maire dans toutes les décisions ne fait que les retarder par son...INDECISION !

Décidés depuis + 10 ans les principes du nouveau PLU ont été publiés soudain 15 jours après les élections. Mais la majorité a été contrainte de tout recommencer. 60 000€ d'études pour rien. 2 ans + tard on nous montre les mêmes promesses de projets grandioses, la plupart inutiles et gâchant à jamais nos forêts naturelles, nécessitant de VENDRE DAVANTAGE ENCORE NOTRE PATRIMOINE pour tenter de stabiliser la pression fiscale déjà importante pour peu de réalisations réellement attendues

2 ans + tard encore le Bd JUIN est toujours en état de POULAILLER
Après avoir changé X fois d'avis la majorité prévoit maintenant de COUPER LES CHENES en amont du port du Bétey pour son extension là où se déroule Expo-loisirs

Le quartier du Mauret n'est TOUJOURS PAS PROTEGE des inondations. Les perrés ont été juste percés de trous pour vidanger la promenade...Hésitations. Incapacité ?

Le CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES que j'avais créé en 1989 a été délaissé par mon successeur et jamais relancé

Alors que les autres communes ont déjà leur EHPAD nous CONTINUONS D'ATTENDRE & négocions dans l'intérêt des promoteurs...

Michèle Bernier

« J'ai fait un rapide calcul environ une 50aine de Conseils Municipaux avant votre prochaine ré-élection en 2014. C'est beaucoup. J'ai mis du temps à comprendre que ce n'était pas dans cet Univers Péruséen que l'on pouvait se faire entendre ni même dans un Conseil d'Administration appelé aussi Comité de Direction. J'ai donc décidé de ne participer qu'au CM pour

voter. La Démocratie est ailleurs d'autant plus que la Presse locale qui y assiste n'a droit qu'à 2000 signes! c'est peu quand on songe qu'ils doivent retransmettre 2 à 4 h de débat d'un Conseil Municipal. Cependant Messieurs les journalistes je dirais que vous avez plus de chance que nous. 1600 signes dans ce Journal. Peanuts si nous y ajoutons photo ou image. De plus, vous pouvez vous exprimer au moins 1 fois par semaine l'opposition c'est 2 à 3 fois par an dans ce journal. Je vous enverrais donc directement mes ressentis et vous demanderai de bien vouloir les publier. Dans le domaine de l'expression vous avez votre libre arbitre! Je passerais aussi des messages à mon ami "Google". Je lui dirais par exemple que lors du Conseil Municipal du 1^{er} février, 1 CM dit n'avoir pas vu comme les autres le projet de la « Résidence Seniors » pourtant la majorité vote POUR. 1 autre nous dit aimer le béton c'est surprenant avec un Maire écologique! enfin un 3^{ème} s'agace quand on parle de Promoteur. Promoteur, Constructeur, Bâtitteur, Lotisseur, ... ou autre c'est kif-kif pour moi. Bien sûr ça ne l'est pas pour tout le monde. Il va falloir que je m'en souviene sinon j'aurais encore droit à des reproches. »

Philippe Baconnet

Extrait du conseil municipal :

L'orientation budgétaire est l'occasion de proposer des idées novatrices.

L'opposition constante, vouloir à tout pris imposer son programme minoritaire. Je laisse cette place aux autres...

[...] **je resterais fidèle à mes valeurs : être un élu présent travaillant pour l'intérêt général de ma commune et de ses administrés**

[...] garder l'esprit village, nos espaces protégés, sauvegarder nos traditions locales.

Interdire l'architecture futuriste qui n'a pas lieu d'être chez nous !

[...] entreprendre de grands chantiers pour faire travailler nos entrepreneurs.

L'EHPAD, l'espace Séniors, le centre sportif, le cinéma, la salle polyvalente, une ville tournée vers l'avenir, capitale du nord bassin offrant toutes les commodités.

[...] Le patrimoine est notre richesse nous devons en être fier, choisir le type d'architecture continuer la politique d'espaces naturels, nous devons mettre en place une politique de reboisement **300 pins parasols doivent être replantés !**

[...] Plusieurs bouts de trottoirs sont dangereux.

Comptons au budget leurs rénovations, les usagés espèrent courant 2010 avoir des trottoirs praticables.

[...]Ne pas augmenter notre imposition, sans encourir à l'emprunt ce qui augmentera notre dette. Nous investirons pour palier au plus urgent.

[...]Andernos est une belle ville, on s'y sent bien parce qu'elle garde en elle un cachet typique, des odeurs marines, des lumières irrésistibles et des habitants pouvant vivre «*en vacances toute l'année*», beaucoup nous envie...

Nous devons savoir sauvegarder notre identité.

Notre chance est de ne pas ressembler aux autres villes.